



Salon du livre alpin Grenoble 2018



Règlementation pour l'utilisation des stands des exposants

Des responsables associatifs (tels Lisette Blanc, Bernard François etc,,,) posent le problème des exposants accueillant sur leur stand d'autres libraires, auteurs et associations.

Dans un souci d'équité, l'exposant cotisant à l'association Ex Libris Dauphiné (organisateur du salon) pourra accueillir d'autres associations, libraires et auteurs qui devront s'acquitter chacune de la cotisation annuelle de 25 euros à Ex Libris Dauphiné.

Pour faciliter la tâche des bénévoles gérant la bonne organisation du salon, merci de nous signaler, avant le 15 novembre 2018, les noms des exposants présents sur votre stand, en répondant au questionnaire ci-dessous :

Nom de l'exposant principal: _____

Autres exposants sur ce stand :

1 - _____

2 - _____

3 - _____

4 - _____

5 - _____

Un contrôle sera effectué in situ pour vérifier le bon respect et le bon fonctionnement de ce règlement.